



LDGL *Ligue des Droits de la personne
dans la région des Grands Lacs (LDGL)*

Siège social : Kigali-Rwanda B.P. 3042 Kigali Tél. : (250) 58 36 86 Tél&Fax : (250) 58 80 71
E-mail : ldglse01@gmail Site : www.ldgl.org

DECLARATION DE LA LDGL SUR LA SITUATION SECURITAIRE QUI REGNE DANS LA REGION ORIENTALE DE LA RDC

Appel au dialogue et à l'arrêt des violences

La LDGL suit de très près l'évolution de la situation sécuritaire à l'est de la RDC et exprime sa vive préoccupation vis-à-vis de la dégradation des droits de la personne qui s'y observe.

En effet, d'après des informations à notre disposition, les affrontements entre les groupes armés et l'armée congolaise et ses alliés dans cette région de la RDC a provoqué des tueries de plusieurs personnes civiles et des déplacements massifs de la population.

La LDGL est vivement préoccupée par cette situation et est convaincue que l'action militaire ne peut en aucun cas ramener la paix dans la région des Grands Lacs.

Elle recommande à cet effet un dialogue inclusif entre les parties au conflit.

La LDGL salue ainsi les efforts fournis par le médiateur de l'Union africaine, le chef de l'Etat angolais Joao Lourenço, ainsi que celui de la Communauté est-africaine, l'ancien chef de l'Etat kenyan Uhuru Kenyatta.

La LDGL salue aussi et encourage les efforts fournis par le Président de la Communauté Est-Africaine, le chef de l'Etat burundais, Evariste Ndayishimiye.

Néanmoins, malgré tous ces efforts, la LDGL observe un regain de violence et formule les recommandations suivantes :

1) **Aux gouvernements rwandais et congolais :**

- De cesser d'apporter un quelconque appui aux groupes armés qui sèment la violence dans la région de la RDC ;
- Le gouvernement rwandais doit cesser de soutenir le M23,
- Le gouvernement congolais doit résoudre les questions des minorités vivant surtout dans la partie orientale de la RDC ;
- Chacun doit respecter l'intégrité du territoire de son voisin.

2) **Aux organisations de défense des droits de l'homme :**

- De suivre de près la situation des droits de la personne dans la région des Grands Lacs ;
- De mener un plaidoyer en faveur du dialogue et de la paix dans cette région.

3) **Aux groupes armés :**

- De cesser les violences sans aucune condition et de répondre aux appels au dialogue offert par les différents cadres de médiation.

Fait à Bujumbura le 11/11/2022
Pour la LDGL

